

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi le 4 avril 2018 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire suppléant M. Jean-René Martin et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David McFaul et M. Yvan St-Amour. Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers M. Pierre Laramée et M. Jeannot Émond ont motivé leur absence.

La présente séance sera présidée par le maire suppléant M. Jean-René Martin.

2018-04-R5364 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2018-04-R5365 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. John-David, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 5 mars 2018
- 0.4 Période de questions

Transport

- 300.1 Retour au travail – inspecteur municipal – 16 avril 2018
- 300.2 RIAM – Invitation Rendez-vous aérien – 10 juin 2018

Administration générale

- 100.1 MADA – PFM
- 100.2 CISSSO – Demande de contribution financière – Camp de jour
- 100.3 Mustang Maniwaki – Pee-Wee B – Demande de commandite
- 100.4 Bourses d'études – Adultes de la CSHBO
- 100.5 Bell Canada – Programme Québec branché

Conseil municipal

- 110.1 Municipalité de Montcerf – Demande appui – incitatifs aux entreprises
- 110.2 Municipalité de Kazabazua – Demande appui – Panneaux radars pédagogiques
- 110.3 Municipalité de Déléage – Demande appui – éliminations guichets automatiques et fermeture des points de services de la SAAQ

Gestion financière et administrative

130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 mars 2018

Sécurité publique

Environnement

Aménagement et urbanisme

600.1 Appel d'offres regroupées – Collecte de déchets – Recyclage

Loisirs, culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçue – Informations générales

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2018-04-R5366 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 5 mars 2018

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2018-04-R5367 Retour au travail – inspecteur municipal

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à l'inspecteur municipal M. Daniel Gagnon de reprendre le travail pour le lundi 16 avril prochain suite à sa mise à pied pour la période hivernale.

Adoptée.

2018-04-R5368 Bourses d'études CSHBO Adultes

Il est proposé par le conseiller M. John-David, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une bourse d'étude au montant de 150\$ soit remise à un ou une étudiant (e) de l'établissement des adultes de la CSHBO. Il est aussi résolu que cette bourse sera remise à un ou une finissant (e) de la municipalité d'Egan-Sud seulement.

Adoptée.

2018-04-R5369 Programme Québec branché

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud appuie par résolution le projet déposé par Bell Canada (projet # 136). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises. »

Adoptée.

2018-04-R5370 Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton concernant une demande au gouvernement /incitatifs aux entreprises

CONSIDÉRANT la résolution no : 2018-03-73 de la municipalité de Motcerf-Lytton ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton demande au Gouvernement de mettre en place des incitatifs pour que les entreprises s'installent en milieu rural, car l'indice de vitalité du territoire est très peu élevé ;

CONSIDÉRANT QUE les petites entreprises ne sont pas enclin à venir s'établir dans la MRC et que la main-d'œuvre spécialisée s'en va à l'extérieur étant donnée le manque d'entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE s'il y avait des avantages tel que de crédits d'impôts ou autres incitatifs pour les entreprises, celles-ci seraient plus intéressées à s'établir dans notre région ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Montcerf-Lytton dans leur demande au Gouvernement de mettre en place des incitatifs pour que des entreprises s'installent en milieu rural.

Adoptée.

2018-04-R5371 Appui à la municipalité de Kazabazua concernant l'installation de radars pédagogiques.

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua nous a fait parvenir une résolution no : 2018-03-074 concernant l'installation de radars pédagogiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua désire participer au projet pilote du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, en installant des radars pédagogiques aux deux (2) entrées de la municipalité par la route 105 ;

ATTENDU QUE ce projet pilote permettra d'évaluer ces équipements et de vérifier dans quelle mesure les radars pédagogiques peuvent influencer à la baisse, la vitesse des conducteurs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la municipalité de Kazabazua dans leurs démarches pour l'installation de radars pédagogiques.

Adoptée.

2018-04-R5372 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. John-David, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31 mars 2018 au montant de	20 345.59\$
Les dépenses à payer 31 mars 2018 au montant de	67 854.95\$
Les salaires payés au 31 mars 2018 au montant de	5 894.01\$

Adoptée.

2018-04-R5373 Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'un appel d'offres pour adjudger un contrat de collecte de déchets et de matières recyclables

Considérant que le paragraphe 4^o de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

Considérant que les municipalités locales d'Aumond, de Blue Sea, de Bois-Franc, de Déléage, d'Egan-Sud, de Grand-Remous, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et la Ville de Maniwaki ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun un appel d'offres pour adjudger un contrat de collecte de déchets et de matières recyclables;

Considérant que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer à la MRC le pouvoir de lancer cet appel d'offres pour elles et en leur nom;

Considérant qu'à cette fin, l'administration de la MRC a préparé et soumet à ce conseil le sommaire du document d'appel d'offres intitulé *Scénario privilégié - Appel d'offres regroupé pour la collecte des matières résiduelles*, document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Considérant que ce conseil entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

Considérant l'échéancier serré de réalisation du présent projet et les nombreux échanges antérieurs au lancement de l'appel d'offres en commun (courriels, rencontres, suivis téléphoniques, etc.);

Considérant l'accompagnement de la MRC par Éco Entreprises Québec pour la réalisation de ce mandat.

En conséquence, monsieur le conseiller John-David McFaul, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Feeny, propose et il est résolu :

- QUE la municipalité d'Egan-Sud se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, de Blue Sea, de Bois-Franc, de Déléage, de Egan-Sud, de Grand-Remous, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, la Ville de Maniwaki et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjudger un contrat pour la fourniture de services décrits dans document d'appel d'offres intitulé *Scénario privilégié - Appel d'offres*

regroupé pour la collecte des matières résiduelles joint à la présente pour en faire partie intégrante;

- QUE le conseil de la municipalité d'Egan-Sud délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;
- QUE le conseil de la municipalité d'Egan-Sud engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Adoptée.

2018-04-R5374 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. John-David et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h45.

Adoptée.

M. Jean-René Martin
Maire suppléant

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière